

FORMATIONS EXPERTS

Les formations « Expert » en plus de répondre aux obligations professionnelles pour l'accès aux cartes (hors formation expertise judiciaire), permettent également d'améliorer la gestion des cabinets au quotidien, et entre autre de :

- Présenter des demandes d'inscription (ou de renouvellement) auprès des Cours d'Appel, en tant qu'Expert de Justice,
- Obtenir les agréments Expert UNIS et TEGOVA,
- Se perfectionner tous les ans sur des thèmes spécifiques.

Ces formations, mises sur pied par la commission Expertise, ont été élaborées pour répondre à l'évolution de nos métiers et à un besoin de professionnalisme accru.

De plus, depuis 2017 l'UNIS est agréée « TEGoVA » (organisme international réunissant les différents acteurs de l'Expertise en Evaluation Immobilière).

A ce titre, lors de la délivrance de votre carte EXPERT UNIS, vous bénéficiez de cet agrément.

Pour obtenir votre carte EXPERT UNIS avec l'agrément TEGoVA, vous devez suivre à minima :

La formation « [EX01](#) - Expertise amiable et judiciaire en immobilier d'habitation et commercial »

Ou cumulativement les formations :

« [EX05](#) - L'immobilier commercial : valeur expertale des biens commerciaux, industriels ou artisanaux »

Et

« [EX06](#) - L'immobilier non commercial valeur expertale des terrains et biens

d'habitation ».

La carte EXPERT est délivrée à l'issue de la formation, elle est valable 1 an.

Pour renouveler votre carte il vous sera nécessaire de participer à 14h de formation **EXPERT UNIS**, ainsi qu'à 7h de formation sur un thème de votre choix avant l'expiration de votre carte.

**En cas de litige, la commission de discipline de l'UNIS (comptant en son sein un membre de la Commission Expertise) pourra, après étude du dossier, retirer l'agrément UNIS-TEGoVA à l'expert.*

